



Début de la séance : Le 24 Janvier 2024 (visioconférence)
Membres présents : Benoit GANDREUIL, Stéphane LEROY, David LORIOU, Tony BECQ, Vincent LORIOU
Membre absent excusé : Patrice GUILLOTEAU,
Invités :

Rappels

Uniquement les balles plastiques (PVC) sont autorisées pour le Championnat par Equipes départementales. La liste des balles plastiques homologuées par ITTF pour la compétition est disponible sur son site internet ou le lien : <https://www.ittf.com/equipment/> puis sélectionner « Balls ».

Observations

Attention à l'heure de début des rencontres qui n'est pas forcément la bonne lors de la construction des classeurs. En effet, l'heure sur la première feuille sera prise en compte pour les autres feuilles.

Les rencontres prévues le vendredi soir devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 11h00.

Les rencontres prévues le samedi devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 20h00.

Les rencontres prévues le dimanche devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le dimanche avant 18h00.

En cas demande de modifications de rencontre (lieu, date heure, ...), les clubs adverses doivent obligatoirement faire une réponse sur SpidV2.

Règle spécifique de brulage pour la 2^{ème} journée : dans le cas d'une formule de championnat par équipes à 4 joueurs, lors de la 2^{ème} journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.



Phase 2 / Journée 1 (J13) 20 et 21 Janvier 2024

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

NON UTILISATION DE GIRPE

RAS

NON REMONTÉE PDF

RAS

PR

Poule 1 | RAS.

Poule 2 | **PARTHENAY (3) vs LA MOTHE St HERAY (2)**
La feuille de rencontre n'a pas été signée par le JA
Un courrier sera envoyé au club de La Mothe Ste Héray pour préciser le caractère obligatoire de la signature du JA sur la feuille de rencontre.

D1

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

D2

Poule 1 | RAS

Poule 2 | **St LAURS (3) vs AIRVAULT (2)**
La feuille de rencontre n'a pas été signée au verso par le JA ni par les capitaines. Un courrier sera envoyé aux 2 clubs pour préciser le caractère obligatoire de la signature recto ET verso.

Poule 3 | **LA CRECHE STE NEOMAYE (3) vs COMBRAND (2)**
Le joueur ROTUREAU Simon (Combrand) s'est blessé à la fin de sa 1^{ère} partie. Le résultat de la rencontre est entériné.
En cas de non présentation d'un certificat médical avant le dimanche 27 Janvier, l'application de l'amende de 30€ sera appliquée.



Conformément aux règles sur l'élaboration du classement (chap IV.202.2 des règlements généraux):

- Abandon pour sa 2^{ème} partie de simple.
- Forfait pour le double
- Forfait pour sa 3^{ème} partie de simple

Poule 4 | RAS

D3

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | **CHATILLON (1) vs SECONDIGNY (3)**

L'équipe de CHATILLON a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

Le résultat de la rencontre est entériné.

En conséquence, l'équipe de CHATILLON est déclarée équipe incomplète au titre de la 13^{ème} journée.

4.7.2. Équipes incomplètes

Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives)

Poule 4 | RAS

D4

Poule 1 | **CHATILLON (2) vs BREUIL-CHAUSSEE (4)**

L'équipe de CHATILLON a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.

Le résultat de la rencontre est entériné.

En conséquence, l'équipe de CHATILLON est déclarée équipe incomplète au titre de la 13^{ème} journée.

4.7.2. Équipes incomplètes

Il est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives)

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS



D5

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

Fin de la séance 20h00.

Prochaine réunion CSD : le 07/02/24 19h et le 14/02/2024 19h